

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 87 du 5 juin 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 5

CIRCULAIRE N° 504372/ARM/RH-AT/EP/PRH/LEG

relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle « 2018 - 2019 ».

Du 11 mars 2019

CIRCULAIRE N° 504372/ARM/RH-AT/EP/PRH/LEG relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle « 2018 - 2019 ».

Du 11 mars 2019

NOR A R M T 1 9 5 2 9 2 4 C

Texte(s) abrogé(s) :

- [Circulaire N° 504372/ARM/RH-AT/EP/PRH/LEG du 28 février 2018 relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle « 2017 - 2018 ».](#)
- [Circulaire N° 504372/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 03 mars 2014 relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle de 2013-2014.](#)

Référence de publication :
BOC n°87 du 05/6/2019

<http://boreale.intradef.gouv.fr/render/cke/ressource/7e777d88-875f-11e9-9619-005056a225e8.pdf>

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,*

Frédéric HINGRAY.